

- La mission VULCAIN

La constitution de la mission Vulcain, sorte d'observatoire au sein de la Direction de la Sécurité Civile, est née d'une ambition de résoudre des problèmes internes au monde des pompiers tant en aval qu'en amont de la problématique feux de forêts. La formation, la recherche et, ce qui nous intéresse plus particulièrement, la communication ont été abordées de façon innovante par cet observatoire. En effet, il n'existait pas jusqu'alors de culture de communication chez les pompiers d'où des potentialités de retour d'expérience inexploitées dans le système feux de forêts et des réflexions ou actions parallèles mais jamais concomitantes entre les nombreux intervenants : les forestiers et le Ministère de l'Agriculture traitaient de la partie prévention tandis que les pompiers traitaient de la partie lutte mais il n'existait aucun lien, aucun échange entre ces deux pôles, aucune vision globale du problème des incendies de forêts. Par cette démarche, les pompiers ont souhaité réfléchir en commun à cette question, prendre en compte tous les paramètres entourant les incendies et s'ouvrir davantage aux nombreux partenaires potentiels pour la réalisation de travaux et actions en commun. La traduction de cette ambition s'est faite par la rédaction d'un Guide de stratégie générale, document de principe visant à instituer une réelle cohérence autour de la problématique des feux de forêts ainsi qu'un partenariat et une interactivité constants entre tous les acteurs concernés.

Colonel Antoine BATTESTI, Sécurité civile : Vulcain ou l'histoire d'une tentative pour commencer à changer les choses dans le système "Feux de Forêts", par la transparence et la convivialité.

Vulcain ou l'histoire d'une tentative pour commencer à changer les choses dans le système "Feux de Forêts", par la transparence et la convivialité

par le Colonel Antoine BATTESTI*

Les principaux partenaires de ce "système" qu'ils soient institutionnels ou non, savent bien qu'il s'agit en fait d'une véritable nébuleuse où s'agitent et se croisent, parfois sans se rencontrer, des éléments aux fonctions variées, appelés cependant par principe à concourir à un même but : **la protection de la forêt contre le feu.**

Ceci n'est qu'un schéma, forcément réducteur, d'une situation qui tend heureusement à s'améliorer. Il n'en reste pas moins que la multiplicité et la dispersion restent encore les caractéristiques principales d'un système qui a été construit, artificiellement, dans la complexité, au fil des années et des événements parfois catastrophiques qui les ont jalonnées.

Etat, Collectivités locales, Sécurité civile, Préfets, Maires, Forestiers, Pompiers, Militaires, Associations.... il s'agit d'un véritable "melting pot" où les responsabilités sont partagées, les

partenaires opérationnels multiples et dont l'opinion publique, et parfois les acteurs eux-mêmes, ont de la peine à comprendre le fonctionnement.

Il est donc parfois utile de mettre un peu de lisibilité et d'ordre dans le système pour tenter d'obtenir une réponse globale cohérente aux problèmes posés par le feu dans la forêt.

La présente "communication" n'a pas pour objet de donner des recettes et des solutions.

C'est tout simplement un témoignage, l'histoire d'une démarche, encore actuellement en cours, initiée par le responsable d'une administration centrale pour y voir plus clair et essayer d'améliorer les choses, au moins dans la partie du système relevant de sa compétence.

* Sécurité civile

Domaine de Valabre 13120 Gardanne



Photo 1 : Le colonel Antoine Battesti lors de son intervention à Foresterrané'96

Photo V. Thomman

Cette démarche est sommairement décrite ci-après, dans les faits, sans commentaires particuliers, afin, notamment, que les problèmes évoqués puissent faire l'objet de réflexions et d'échanges ultérieurs.

Avril 1991 : Le Directeur de la Sécurité civile commande au Directeur des Services d'incendie et de secours d'un département particulièrement soumis au risque du feu, une étude visant à faire le point des problèmes posés, notamment pour le Ministère de l'intérieur, par les incendies de l'espace rural.

Cinq thèmes sont retenus : Prévention - Opérations - Formation - Recherche - Communication.

Un **comité de pilotage** est constitué pour organiser et animer la réflexion - des groupes de travail, comprenant l'éventail des principaux partenaires, réfléchissent pendant plusieurs mois.

Plus de trois cents personnes contribuent à enrichir le dossier, au prix d'une animation constante, essentiellement conviviale et chargée de maintenir le cap vers une production utile, réaliste, susceptible d'améliorer les choses.

Mars 1992 : Cette réflexion, conçue par son initiateur, comme un "projet de service", trouve sa conclusion dans un rapport d'étape dans lequel l'état des lieux est complété par des propositions concrètes dans les différents domaines abordés. L'accent est mis sur la nécessité de définir une **doctrine** commune à tous les acteurs et d'adapter la **formation** des sapeurs-pompiers aux nouvelles exigences opérationnelles.

Au delà de ces conclusions, il est suggéré de créer une **structure légère pluridisciplinaire**, appelée à servir d'observatoire du risque feux de forêts, de lieu de réflexion permanente et d'échanges, et surtout, destinée à coordonner et à animer, notamment à travers l'évolution nécessaire de la doctrine, de la formation et de la recherche, les actions susceptibles d'être entreprises en commun.

Avril 1993 : La démarche initiée en 91 prend une forme nouvelle. Son

nom est donné par un haut fonctionnaire imaginaire de la D.S.C. : Vulcain. Il s'agit maintenant d'une mission appelée à établir la "doctrine" officielle et à inventer une formation appropriée.

Février 1994 : La doctrine, conçue par les partenaires ayant participé au projet de service, s'exprime à travers un "guide de stratégie générale" relatif à la protection de la forêt contre le feu. Ce document actuellement en application constitue une référence commune aux différents acteurs opérationnels pour conduire leur action.

Mars 1994 : La réflexion concernant la Formation est lancée sous la responsabilité des mêmes animateurs que dans la phase précédente.

S'agissant essentiellement de la formation des sapeurs-pompiers au regard de leurs responsabilités opérationnelles, il est demandé aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours de désigner chacun deux cadres, professionnels ou volontaires, ayant exercé un commandement opérationnel au feu.

A ce groupe d'une trentaine d'officiers, sous-officiers, se joignent une pincée de pilotes de bombardiers d'eau et d'hélicoptères, une trace de forestiers et de météorologues. Le tout est mélangé, agité, pressé, pour établir, par une mise à plat appropriée, un catalogue des problèmes de toutes natures rencontrés au cours de leurs missions. Ainsi s'esquisse le profil de l'emploi de **commandant opérationnel des secours**.

Dans la foulée, les membres du groupe, reçoivent une formation pédagogique appropriée, notamment au Centre de Formation de la Police Nationale de Clermont-Ferrand. Ainsi armés, ils peuvent passer à une production commune significative.

1994 : Un référentiel emploi relatif à dix huit postes susceptibles d'être tenus en matière de lutte contre le feu est établi, de façon aussi exhaustive qu'il est pédagogiquement possible.

Décembre 1995 : Ce référentiel est complété par un référentiel formation

correspondant aux emplois constitué dans les règles de l'art.

Mai 1996 : Les scénarios pédagogiques correspondants sont réalisés et les outils définis. La voie est ainsi ouverte à l'application expérimentale dans le cadre de l'Ecole de Valabre, de ses formations croisées, et au sein des écoles départementales chargées de l'instruction élémentaire des personnels.

L'ensemble, validé par l'Administration centrale, devient donc, un outil de travail cohérent, en application de la doctrine nationale définie au préalable pour la lutte contre le feu.

Lorsqu'on connaît la dispersion de la diversité des acteurs et de leurs institutions dans le seul domaine de la lutte contre le feu, la démarche "Vulcain", qui demande encore à être enrichie et qui ne peut maintenant restée figée, constitue un pas important dans la "normalisation" des actions opérationnelles et dans la recherche de l'efficacité qui s'impose au service public.

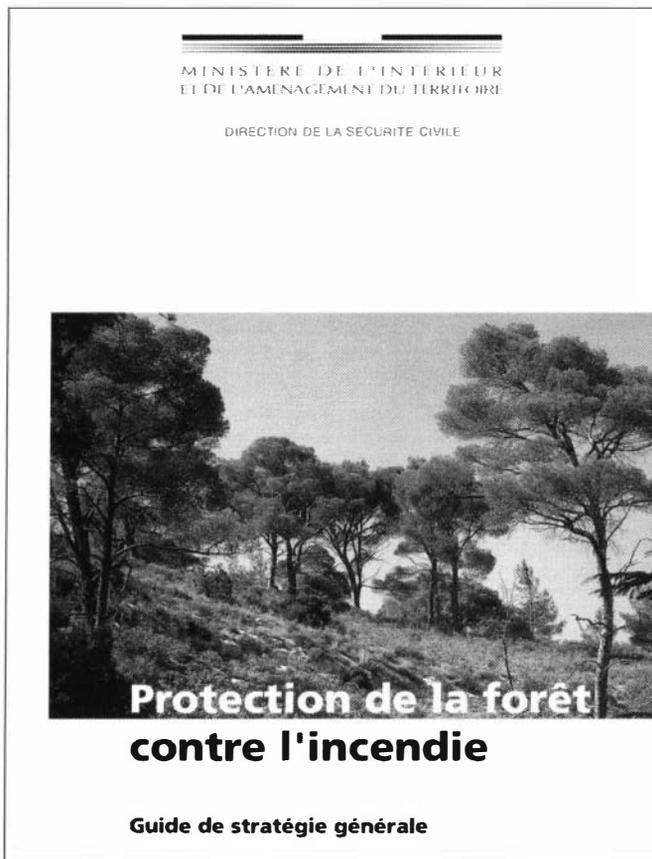
Cette démarche, si elle peut paraître innovante, n'a rien de révolutionnaire. Elle démontre que, malgré les pesanteurs institutionnelles, tout est possible, au delà des difficultés relationnelles, lorsque des hommes sont réunis pour produire en commun dans un cadre convivial.

Vulcain, c'est des centaines d'heures de travail, de disponibilité et d'engagement, pour des hommes et des femmes qui veulent "changer les choses" et qui ont décidé, maintenant, de se constituer en réseau de "compagnons de Vulcain", pour continuer à faire avancer "le schmilblic" dans d'autres domaines.

Vulcain, c'est un mode de communication simple, basé sur la connaissance mutuelle, la convivialité, la recherche d'une "production" commune.

Il n'y a pas de recette particulière sinon celle que Saint Exupéry a exprimé en ces termes : "Dans la vie, il n'y a pas de solutions Il y a des forces en marche Il faut les créer Les solutions suivent"

A.B.



AVERTISSEMENT

Ce document appelle deux observations préalables relatives à son objet et à sa philosophie générale.

Le terme de Feux de Forêts peut prêter à confusion car il donne généralement lieu à une double interprétation :

- celle des puristes, qui entendent limiter leurs préoccupations aux feux de la forêt.

- celle, plus large, commune aux hommes de terrain, qui englobe également dans ce concept les feux de formations sub-forestières (forêts, garrigues, maquis, friches, landes, etc...)

L'expérience prouve en effet que tous ces feux peuvent constituer par leur nombre et en raison de leur potentiel de propagation un danger réel pour les personnes, les biens et l'environnement.

Il n'y a pas lieu de revenir sur le choix du terme feux de forêts qui convient à tous parce qu'il est le plus familier.

C'est dans ce sens global qu'il fera l'objet du présent dossier et de ceux qui suivront.

Ce document n'est ni un règlement de manœuvre ni un catalogue de recettes pour combattre le feu.

C'est la formalisation, sous forme de guide, de principes généraux sur lesquels doit se fonder toute approche du problème « feux de forêts ». Il s'agit donc de l'expression d'une véritable

STRATEGIE

destinée à servir de référence commune à tous les acteurs concernés par ce risque.

Rien ne peut être cependant figé en la matière. C'est pourquoi ce guide initial, fruit de l'expérience des praticiens et de leurs réflexions, est appelé :

- à être périodiquement réactualisé en fonction des retours d'expérience et de l'évolution des techniques,
- à être complété par des documents (cahiers, fiches, etc ...) conçus autour des thèmes principaux relatifs au traitement du risque, notamment dans le domaine de l'emploi des moyens,
- à recevoir, à partir de principes de base fortement ancrés, les applications spécifiques entraînées par la situation propre à chaque département.

L'ensemble de ces documents, regroupés à cet effet, s'imposera comme la DOCTRINE OFFICIELLE FRANÇAISE SUR LES FEUX DE FORETS.

SOMMAIRE

Avertissement

La démarche

- Les principes fondamentaux
- Les objectifs principaux

Empêcher les feux

- L'identification et le traitement des causes
- L'information et la sensibilisation du public
- L'estimation et la prévision du risque
- La surveillance dissuasive

Maîtriser les éclosions au stade initial

- L'aménagement du terrain
- L'attaque des feux naissants

Limiter les développements catastrophiques

- L'efficacité de la lutte
- La sécurité des personnes et des biens
- La gestion de la situation de crise

Réhabiliter les espaces incendiés

LA DEMARCHE

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit en fait d'une IDÉE DE MANŒUVRE générale, relative au traitement du risque feux forêts et appelée à inspirer les décisions des responsables tant au plan de la conception des actions que de la mise en œuvre opérationnelle.

Cette démarche intellectuelle, qui tient compte des caractéristiques et des effets du risque à combattre, s'appuie sur des orientations qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité. Elle vise, à partir de ces bases là, à générer des comportements différents, et à favoriser la naissance et le développement d'idées nouvelles, sans lesquelles aucun progrès déterminant ne peut être espéré.

Cette « nouvelle conception stratégique » s'exprime à travers :

- deux principes fondamentaux
- quatre objectifs principaux

qui en constituent les points forts incontournables.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'APPROCHE GLOBALE

Le résultat des réponses apportées jusqu'à présent pour essayer de résoudre le problème des feux de forêts montre les limites des actions partielles dans la recherche d'une solution finale significative.

L'expérience prouve que toutes les données du problème sont interactives et que par voie de conséquence, les solutions avancées le sont également. Ces solutions perdent leur sens et leur efficacité lorsqu'elles sont extraites du contexte général. Il n'est plus possible de se satisfaire de la séparation arbitraire et artificielle entre PREVENTION ET LUTTE, conséquence de conflits de compétences administratives et d'intérêts corporatifs maintenant dépassés. Cette situation a constitué jusqu'à présent, par la dispersion des efforts et des moyens, un obstacle majeur à un traitement efficace du problème des feux de forêts.

Il s'agit donc bien pour tous les acteurs, quelles que soient les justes compétences et les nécessaires étapes, d'inscrire leurs interventions dans un CADRE COMMUN et COHERENT issu d'une approche et d'une conception GLOBALE du système qui doit intégrer également les problèmes d'aménagement de l'espace, notamment en matière d'urbanisme.

PLUS RIEN NE DOIT ETRE ENTREPRIS QUI SOIT DETACHE DE CET ENSEMBLE.

■ Cette expérience relève de la communication interne car elle a demandé un travail collectif de gens appartenants à des groupes très différents les uns des autres, mais appartenant au milieu des personnes concernées par la forêt. Elle démontre que la communication peut s'instaurer dès lors qu'il existe un objectif commun, que l'on dépasse les institutions, nous y reviendrons, et que la réflexion se fait avec convivialité. En même temps, nous constatons que c'est ici une démarche initiale individuelle qui a induit une démarche collective et un mouvement qui ont eux-mêmes suscité, par la suite, une production commune dont chacun peut mesurer l'efficacité aujourd'hui en terme de concertation et d'utilisation rationnelle des moyens.

Par ailleurs, cet exposé nous a permis de relever un certain nombre de points incontournables en matière de communication tels l'échange, la pédagogie, le mouvement et le "faire savoir". L'échange réel se révèle primordial dans la communication ; en effet, nombreuses sont les instances où il y a communication mais pas échange à proprement dit au sens où elles délivrent un message mais ne s'occupent pas de savoir comment celui-ci est reçu. Pourtant, s'en préoccuper c'est se préoccuper de la manière dont il est compris et intégré mais aussi des critiques qu'il peut susciter et, critique et confrontation sont souvent constructives. Ce constat confirme que la communication ne peut exister sans échange, sans brassage d'idées. Pédagogie et mouvement semblent devoir également participer de la communication. L'observation, le recueil des données, la connaissance puis leur transmission sont dans le cadre de Vulcain une des bases de la communication mais ce modèle paraît ne pas être en vigueur au sein du

monde forestier. Il faut connaître ce dont on parle mais aussi que ceux avec lesquels on entend communiquer le connaisse également, de même, il est nécessaire de connaître ceux à qui l'on s'adresse si l'on veut en être compris. Enfin, cette démarche interne et la production qu'elle a engendrée demandent à être transmises à ceux qui sont susceptibles d'être confrontés à tout ou partie du problème abordé. Ici s'ébauche à nouveau le lien entre communication interne à un ou plusieurs groupes et communication à l'extérieur du cercle directement impliqué. A titre d'exemple, le Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur (C.R.P.F. P.A.C.A.) ne disposait pas du Guide de stratégie générale lorsqu'il a souhaité se préoccuper de prévention avec les propriétaires forestiers. Il semble sur ce point, généralisable à de nombreux autres, qu'il appartient à chacun de se mobiliser ; la diffusion doit aller aux demandeurs potentiels qui eux-mêmes doivent se faire connaître en tant que tels et doivent faire l'effort d'aller vers tout informateur potentiel.

1 -2 Communication et partenariat

- La filière bois énergie

La communication peut être une doctrine à part entière sur laquelle repose une structure, comme cela a été évoqué, elle peut être également un moyen pour établir un partenariat ponctuel entre deux intervenants du monde forestier aux domaines de compétences différents. Ainsi, l'Union régionale des communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur se préoccupe autant de prévention des

incendies, de gestion et d'entretien que de valorisation de la filière bois pour les forêts appartenant aux communes de la région, tandis que l'Entente interdépartementale "développe la concertation, la réflexion et des actions avec tous les organismes publics ou privés qui ont compétence ou intérêt pour agir en faveur de la protection du patrimoine forestier" par l'information, l'expérimentation et la formation sur l'ensemble des 15 départements méditerranéens. L'action de l'Entente auparavant essentiellement centrée autour du problème des incendies semble aujourd'hui s'ouvrir à l'ensemble des paramètres qui font la forêt méditerranéenne.

A deux ans d'intervalle, chacun de ces organismes s'est intéressé à la filière bois énergie selon des finalités légèrement différentes : il s'agissait pour l'Union régionale de développer ce type d'énergie par l'utilisation des bois de production, alors que l'Entente voyait dans sa promotion la possible valorisation des déchets forestiers. Suite à la réalisation d'enquêtes, l'Union régionale, en 1994, a constaté l'intérêt mais surtout le besoin considérable d'information des collectivités sur ce sujet, l'Entente, elle, en 1996, a quantifié l'intérêt des collectivités pour l'utilisation des déchets verts. Ces deux démarches parallèles ont abouti à la création commune d'une mission Bois-énergie dont l'objectif est avant tout l'information, la promotion et l'assistance auprès des communes désireuses de développer la filière bois énergie.

André WERPIN, Président de l'Union régionale des communes forestières et Stéphan BALLIVET, Entente Interdépartementale : la filière bois - énergie